

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 6 mars 2025

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 18

- de votants : 19

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat :

08_2025

Secrétaire de Séance :

Mme Fanny RICHARD

OBJET :

- Lancement d'un marché d'assurances

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

Etaient présents (18) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Fanny RICHARD, François BLAT, Xavier LACAILLE, Charles BENJABEN, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sandrine MERCIER, Valérie MAHIEU, Stéphane SANSONE, Jean-Philippe MICHEL, Anne-Françoise MARECHAL, Sabine TROUILLET, Annick CORNELIS, Sabine HENNEBERT.

Ont donné pouvoir (1) : Jean-Marc DUMEIGE donne pouvoir à Jean-Philippe MICHEL

Excusés (4) : Marie-Claire DELAIRE, Romain POLLART, Michaël DELATTRE, Simon BRASSART

La commune de Landrecies va lancer un marché public pour le renouvellement de l'ensemble de ses contrats d'assurance, sous forme d'appel d'offres ouvert au sens de l'article L 2124-2 du code de la commande publique. Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

La durée de ces contrats sera de 4 ans, pour une estimation totale de 377 000 €. Les lots seront définis comme suit :

- Lot 1 : assurance dommages aux biens et risques annexes ;
- Lot 2 : assurance des responsabilités et risques annexes ;
- Lot 3 : assurance flotte automobile et risques annexes ;
- Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité ;
- Lot 5 : assurance des prestations statutaires.

L'estimation est faite à partir du montant des primes d'assurances 2024.

Monsieur Jean-Philippe MICHEL ne prend pas part au vote.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché public de service d'assurances et à signer les documents à intervenir.